



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.ProExCom/77/55
5 novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre – 2 décembre 2016

PROPOSITIONS DE PROJETS : MEXIQUE

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, rapport ONUDI et PNUD périodique annuel)
- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, ONUDI/PNUE/Italie/Allemagne deuxième tranche)

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Mexique, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 77^e réunion le rapport périodique annuel sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la cinquième et dernière tranche du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹ en accord avec la décision 75/29(a)².

Consommation de HCFC et rapports de vérification

2. Le Gouvernement du Mexique a fait état d'une consommation de HCFC de 652,58 tonnes PAO en 2015, un chiffre 37 pour cent inférieur à l'objectif du PGEH fixé à 1 033,9 tonnes PAO pour la même année dans l'Accord conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif, et 43 pour cent inférieur à la valeur de référence établie à 1 148,8 tonnes. La consommation de HCFC sur la période de 2011 à 2015 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Mexique (Données de l'article 7 pour 2011-2015)

| HCFC | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Valeur de référence |
|-----------------------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Tonnes métriques (tm) | | | | | | |
| HCFC-22 | 6 704,53 | 7 425,30 | 4 695,21 | 4 933,17 | 4 468,17 | 8 505,1 |
| HCFC-123 | 63,29 | 37,00 | 20,90 | 29,00 | 48,57 | 73,1 |
| HCFC-124 | 161,30 | 29,33 | -62,17 | 21,10 | 25,76 | 8,0 |
| HCFC-141b | 6 196,20 | 5 882,20 | 4 691,44 | 4 003,4 | 3 590,69 | 6 123,9 |
| HCFC-142b | 437,70 | 725,53 | 89,00 | 166,00 | 158,78 | 89,2 |
| Total de HCFC (tm) | 13 563,02 | 14 099,36 | 9 434,37 | 9 152,67 | 8 291,97 | 14 799,3 |
| Tonnes PAO | | | | | | |
| HCFC-22 | 368,75 | 408,39 | 258,24 | 271,32 | 245,75 | 467,8 |
| HCFC-123 | 1,27 | 0,74 | 0,42 | 0,58 | 0,97 | 1,4 |
| HCFC-124 | 3,55 | 0,64 | -1,37 | 0,46 | 0,57 | 0,2 |
| HCFC-141b | 681,58 | 647,04 | 516,06 | 440,37 | 394,98 | 673,6 |
| HCFC-142b | 28,45 | 47,15 | 5,79 | 10,79 | 10,32 | 5,8 |
| Total de HCFC (tonnes PAO) | 1 083,40 | 1 103,98 | 779,14 | 723,53 | 652,58 | 1 148,8 |

3. La diminution de la consommation de HCFC entre 2013 et 2015 s'est expliquée en partie par les activités d'élimination menées dans les secteurs de la mousse polyuréthane (PU) et des aérosols, par la mise en place de solutions de remplacement du HCFC-141b utilisé en entretien pour le rinçage des circuits frigorifiques ainsi que par la mise en place de solutions de remplacement sans HCFC-22 dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

4. Il n'y a qu'un seul producteur de HCFC au Mexique (Quimobasicos) qui a émis 4 752 tm (261,36 tonnes PAO) de HCFC-22 en 2015. Le Mexique a également exporté du HCFC-22, du HCFC-141b (contenu dans les polyols prémélangés), du HCFC-123 et du HCFC-124 en 2015. Le quota d'importation de HCFC pour 2016 a été établi à 789,95 tonnes PAO.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification de la consommation de HCFC a confirmé que le Gouvernement était en train de mettre en place un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2015 était de 652,58 tonnes PAO. Le rapport de

¹ La cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH a été approuvée lors de la 75^e réunion pour un montant total de 1 449 982 \$ US, soit 226 317 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 16 974 \$ US pour l'ONUDI, et 1 122 503 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 84 188 \$ US pour le PNUD.

² Disposition figurant à l'annexe XII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/85.

vérification de la production de HCFC a confirmé que la production de HCFC-22 s'élevait à 261,36 tonnes PAO.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

6. Le Gouvernement du Mexique a fait état des données de sa consommation de HCFC du secteur pour 2015 dans le rapport de mise en œuvre du PN, lesquelles correspondent aux données indiquées en vertu de l'article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du PGEH

Activités dans le secteur de la fabrication des produits de mousse PU

7. Systèmes de réfrigération à usage domestique : Mabe a achevé sa reconversion vers les hydrocarbures (HC), éliminant ainsi 55,9 tonnes PAO de HCFC.

8. Entreprises de formulation : La reconversion technique de toutes les entreprises de formulation est achevée. Des formulations ont été développées pour toutes les applications et sont désormais disponibles dans le commerce. La plupart des utilisateurs en aval ont procédé aux reconversions vers les solutions de remplacement à faible PRG et les autres devraient le faire d'ici fin 2016. Un récapitulatif de l'état d'avancement du projet des entreprises de formulation est présenté dans le tableau 2.

Tableau 2. État d'avancement du projet des entreprises de formulation

| Entreprise de formulation (EF) | Technologies mises au point | État d'avancement du projet à compter de septembre 2016 | Utilisateurs de mousse en aval (UMA) à compter de septembre 2016 | | Dates d'achèvement prévue |
|--|---|---|--|--|------------------------------------|
| | | | Qté | État d'avancement | |
| Acsa/Pumex (fusion, exerce sous le nom de Pumex) | Cyclopentane prémélangé Formiate de méthyle (FM) HFO | Conversion terminée Formulations mises au point et disponibles dans le commerce | 37 | Conversion terminée Surcoûts d'exploitation en attente | EF : Achevé UMA : décembre 2016 |
| Aepsa | FM | Conversion terminée Formulation mise au point et disponible dans le commerce | 5 | Projet achevé | EF : Achevé UMA : Achevé |
| Bayer | HFC HFO (futurs) | EF non admissible | 1 | Conversion en cours | EF : Achevé UMA : Fin 2016 |
| Comsisa | FM | Conversion terminée Formulation mise au point disponible dans le commerce | 19 | Projet achevé | EF : Achevé UMA : Achevé |
| Dow | HFC HFO (futurs) Mousse obtenue par expansion aqueuse | EF non admissible | 13 | Conversion en cours | EF : Achevé UMA : décembre 2016 |
| Eiffel | FM Eau Méthylal Méthylal/HFC-365mfc HFO (auto-financé) Cyclopentane (auto-financé) | Conversion terminée Formulations mises au point et disponibles dans le commerce (FM et méthylal) | 93 | Conversion effectuée Surcoûts d'exploitation en attente | EF : Achevé UMA : décembre 2016 |

| Entreprise de formulation (EF) | Technologies mises au point | État d'avancement du projet à compter de septembre 2016 | Utilisateurs de mousse en aval (UMA) à compter de septembre 2016 | | Dates d'achèvement prévue |
|--------------------------------|--------------------------------------|--|--|---|------------------------------------|
| | | | Qté | État d'avancement | |
| Huntsman | Eau | EF non admissible | s.o. | Élimination volontaire | s.o. |
| Maxima | FM Eau HFC/HFO | Conversion terminée Formulations mises au point et disponibles dans le commerce | 55 | Conversion terminée Surcoûts d'exploitation en attente | EF : Achevé UMA : décembre 2016 |
| Polioles | Eau FM HFO (auto-financé) | Conversion terminée Formulations mises au point et disponibles dans le commerce | 4 | Conversion en cours | EF : Achevé UMA : décembre 2016 |
| Urethane of Mexico | FM | Conversion terminée Formulation mise au point et disponible dans le commerce | 35 | Projet achevé | EF : Achevé UMA : Achevé |
| Valcom | FM Méthylal avec HFC (futurs HFO) | Conversion terminée Formulations mises au point et disponibles dans le commerce | 12 | Projet achevé | EF : Achevé UMA : Achevé |
| Zadro | Méthylal | Conversion terminée Formulation mise au point et disponible dans le commerce | 14 | Projet achevé | EF : Achevé UMA : Achevé |

9. Systèmes de réfrigération à usage commercial (Fersa, Frigopanel, Metalfrio) : Les équipements à base de SAO chez Metalfrio (9,2 tonnes PAO de HCFC-141b) ont été reconvertis et détruits en décembre 2014. Même si la certification³ n'a pas été entièrement obtenue, l'entreprise fabrique déjà de la mousse isolante grâce à des systèmes à base de HC. Des équipements ont été livrés chez Ojeda / Frigopanel (6,4 tonnes PAO de HCFC-141b) et Fersa (7,3 tonnes PAO de HCFC-141b) ; ils devraient être installés et mis en service d'ici fin 2016.

Activités dans le secteur de la fabrication des aérosols

10. Silimex : Achevé en décembre 2014, le projet a permis de supprimer totalement 11 tonnes PAO de HCFC-141b.

Activités dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

11. Le tableau 3 présente un aperçu de l'état d'avancement dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et des activités qu'il reste à effectuer.

Tableau 3. Aperçu de l'état d'avancement dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

| Activité | A. Production globale proposée | B. Tranches 1 à 4 atteintes | C. Plan d'action pour la 5 ^e tranche | D. 5 ^e tranche atteinte | E. Résultat final de la phase I | État d'avancement |
|--|--------------------------------|-----------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|---|
| Sessions de formation des agents des douanes | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | Terminé, 82 agents formés, y compris certains venant d'autres pays de la région |
| Achat d'identificateurs de frigorigènes | 20 | 12 | 0 | 0 | 12 | Terminé, 12 identificateurs de frigorigènes achetés pour les 12 points de douane enregistrant des opérations d'importation / d'exportation de SAO |

³ Certification TUV (Technischer Überwachungsverein) visant à protéger la santé humaine et l'environnement.

| Activité | A. Production globale proposée | B. Tranches 1 à 4 atteintes | C. Plan d'action pour la 5 ^e tranche | D. 5 ^e tranche atteinte | E. Résultat final de la phase I | État d'avancement |
|---|--------------------------------|-----------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|---|
| Manuel de formation | 4 000 | 4 000 | 0 | 0 | 4 000 | Terminé, 4 000 manuels ont été imprimés et livrés à 11 centres de formation |
| Cours de formation de formateurs | 3 | 2 | 0 | 0 | 2 | Terminé, 38 formateurs de 11 centres de formation |
| Techniciens formés | 4 000 | 1 000 | 3 000 | 700 | 4 000 | En cours, retard pris en raison d'erreurs de livraison dans l'équipement et les agents de rinçage. L'agent de nettoyage a été remplacé, de nouveaux moteurs ont été commandés pour l'équipement et 11 autres machines de rinçage ont été achetées. 700 autres techniciens ont été formés. Des contrats ont été signés pour 10 autres cours dans 7 centres de formation auxquels devraient participer près de 1 400 personnes. D'autres contrats devraient être signés |
| Achat de kits d'entretien | 200 | 0 | 200 | 200 | 200 | En cours, les kits d'entretien ont été achetés et sont en cours de distribution aux techniciens les mieux formés (octobre 2016 et février 2017) |
| Achat d'unités de rinçage | 33 | 22 | 11 | 23 | 45 | Terminé, 23 autres unités de rinçage ont été achetées et livrées aux centres de formation |
| Tonnes PAO de HCFC éliminées en tant qu'agent de nettoyage | 23 | 0 | 23 | 0 | 23 | En cours, les kits d'entretien sont en cours de distribution aux techniciens. L'élimination du HCFC-141b sera enregistrée en 2017 |
| Nouvelles normes pour l'équipement de climatisation et la politique | 3 | 0 | 3 | 1 | 3 | En cours, mise au point d'une nouvelle norme « NOM-026 d'efficacité énergétique pour les climatiseurs à onduleur ». Deux normes d'efficacité énergétique pour les équipements de climatisation sont en cours de mise à jour (NOM-021-ENER/SCFI-2008 et NOM-023-ENER-2010) |

Niveau de décaissement des fonds

12. En date de septembre 2016, des 18 066 211 \$ US approuvés, 11 787 761 \$ US (65 pour cent) avaient été décaissés (8 830 619 \$ US pour le PNUD et 2 957 142 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 6 278 450 \$ US sera décaissé entre 2016 et 2018 (Tableau 4).

Tableau 4. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Mexique à compter de septembre 2016 (\$ US)

| Volet | Agence | Fonds approuvés | Fonds décaissés | | Calendrier de décaissement (oct. 2016-2018) |
|--|--------|-------------------|-------------------|-----------|---|
| | | | (\$ US) | (%) | |
| Mousse PU (Mabe) | PNUD | 2 428 987 | 2 404 387 | 99 | 24 600 |
| Mousse PU (entreprises de formulation) | | 11 225 029 | 6 426 232 | 57 | 4 798 797 |
| Mousse PU (Metalfrío, Fersa, Ojeda) | ONUDI | 2 046 110 | 1 133 990 | 55 | 912 120 |
| Aérosol (Silimex) | | 520 916 | 520 894 | 100 | 22 |
| Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération | | 1 845 169 | 1 302 258 | 71 | 542 911 |
| Total | | 18 066 211 | 11 787 761 | 65 | 6 278 450 |

Plan de mise en œuvre pour 2016-2017

13. Les activités suivantes seront réalisées : Rapport d'achèvement de projet pour le projet Mabe, achèvement de la reconversion des autres utilisateurs de mousse PU en aval et paiement des surcoûts d'exploitation, délivrance du certificat à Metalfrío ; achèvement de la reconversion chez Frigopanel/Ojeda et Fersa ; livraison d'outils aux techniciens et poursuite du programme de formation aux bonnes pratiques ; surveillance du système de quotas, finalisation de la mise à jour des normes, et vérification de la production de HCFC en 2016.

Autres activités proposées dans le secteur de la fabrication des mousses de polystyrène extrudé (XPS)

14. Le Gouvernement du Mexique a inclus dans le rapport périodique une demande de reconversion de deux entreprises admissibles travaillant dans le secteur de la mousse de polystyrène extrudé (XPS) dans le but d'éliminer encore 215,21 tm^4 de HCFC-22 et de HCFC-142b pour un coût estimé à 1 271 000 \$ US, lequel sera financé par les économies réalisées sur le plan sectoriel des mousses PU. Avec la mise en œuvre de ce projet, le Mexique évitera d'augmenter l'utilisation des HCFC dans le secteur des mousses XPS et permettra au Gouvernement d'éliminer complètement l'utilisation du HCFC-142b dans le pays. Les deux entreprises à inclure dans la phase I sont les suivantes :

- (a) *Plasticos Espumados* : Entreprise locale qui fabrique des panneaux de mousse XPS depuis 2004 pour le bâtiment où la stabilité dimensionnelle et l'isolation thermique sont essentielles. L'entreprise dispose d'une extrudeuse à double vis conique depuis 1987. Le projet prévoit de la rénover pour qu'elle puisse fonctionner avec du HFO-1234ze, d'installer une pompe d'agent de gonflage à une seule tête pour pouvoir mesurer séparément le DME et le HFO, des éléments de sécurité pour l'utilisation du DME, de l'assistance technique, des essais de production et un audit de sécurité. Les surcoûts d'exploitation sont requis pour un an ; et
- (b) *Termofoam Valladolid* : Entreprise locale qui fabrique des panneaux de mousse XPS depuis 2005 pour le bâtiment où la stabilité dimensionnelle et l'isolation thermique sont essentielles. L'entreprise dispose de deux extrudeuses à vis unique achetées en 2005. Le projet prévoit de rénover les deux extrudeuses pour qu'elles puissent fonctionner avec du HFO-1234ze, d'installer un réservoir de DME, une pompe d'agent de gonflage à une seule tête pour pouvoir mesurer séparément le DME et le HFO, des éléments de sécurité pour l'utilisation du DME, de l'assistance technique, des essais de production et un audit de sécurité. Les surcoûts d'exploitation sont requis pour un an.

15. Le HFO-1234ze a été sélectionné comme technologie de remplacement au détriment du CO_2 , des HC ou des HFC en raison de ses propriétés non inflammables, de son faible PRG, de son point d'ébullition idéal, et de sa performance ; il devrait ainsi conserver, voire améliorer les caractéristiques d'isolation thermique. Le HFO-1234ze nécessite l'utilisation du DME pour assurer un mélange adéquat ; le DME est moyennement inflammable, des équipements de sécurité sont nécessaires pour le manipuler. Le projet prévoit de pouvoir utiliser temporairement un mélange de HFC-134a et de HFC-152a en raison du prix élevé et des problèmes d'approvisionnement en HFO-1234ze.

16. Les coûts proposés pour la reconversion des deux entreprises sont récapitulés dans le tableau 5. Une fois la reconversion terminée (au plus tard fin 2018), le Gouvernement s'engage à interdire les importations de HCFC-142b et la fabrication de mousses XPS à l'aide de HCFC.

⁴ Données soumises basées sur la consommation moyenne entre 2010 et 2012. La proportion occupée par le HCFC-22 et le HCFC-142b n'est pas encore connue, et la consommation actuelle basée sur l'année dernière ou les trois dernières années (en fonction des lignes directrices) n'a pas encore été déterminée.

Tableau 5. Coûts proposés pour la reconversion des entreprises de mousse XPS

| Entreprise | Consommation de HCFC (tm) 2010-2012 | Surcoûts d'investissement (\$ US) | Surcoûts d'exploitation (\$ US) | Total des coûts (\$ US) |
|----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Plasticos Espumados | 90,01 | 540 000 | 70 000 | 610 000 |
| Termofoam Valladolid | 125,20 | 561 000 | 100 000 | 661 000 |
| Total | 215,21 | 1 101 000 | 170 000 | 1 271 000 |

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Activités dans le secteur de la fabrication des produits de mousse*Entreprises de formulation*

17. Conformément au paragraphe 7(c) de l'Accord, le PNUD a communiqué une liste des utilisateurs en aval dont l'admissibilité a été validée sur le terrain. Le Secrétariat a fait remarquer que le nombre d'utilisateurs en aval énumérés dans le rapport était inférieur au nombre d'utilisateurs pour lesquels les fonds ont été approuvés. Le PNUD a précisé que la liste initiale des utilisateurs avait été préparée en 2009-2010 et que certains avaient changé de fournisseurs ; les autres utilisateurs finaux restent à identifier et à se voir attribuer leur fournisseur actuel. La liste définitive des utilisateurs finaux comptera un nombre plus important que celui indiqué dans le rapport actuel. Le PNUD a également assuré le Secrétariat que les fonds du projet seraient uniquement alloués aux entreprises et équipements admissibles. Étant donné que certains utilisateurs en aval doivent encore être validés et débiter leurs reconversions, le Secrétariat et le PNUD ont convenu qu'une liste mise à jour serait incluse dans le rapport annuel de mise en œuvre de la tranche qui doit être présenté en 2017.

Projet des mousses XPS et ajustement par rapport à l'Accord de la phase I

18. Le Secrétariat a demandé les raisons et le montant des économies réalisées sur la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses PU qui seraient susceptibles de couvrir la reconversion des deux entreprises spécialisées dans les mousses XPS. Le PNUD a précisé que le montant final des économies n'avait pas encore été déterminé dans la mesure où le projet est toujours en cours mais que le niveau attendu serait suffisant pour reconvertir ces deux entreprises spécialisées dans les mousses XPS. Concernant les raisons des économies réalisées, le PNUD a indiqué que plusieurs entreprises de mousse en aval avaient été reconverties par l'intermédiaire d'entreprises de formulation étrangères moyennant des tarifs moins importants pour le Fonds.

19. En examinant la proposition, le Secrétariat a remarqué les éléments suivants :

- (a) Conformément à l'Appendice 1-A de l'Accord, le point de départ des réductions globales de consommation de HCFC-142b ne se trouve qu'à une tonne PAO (15,38 tm). Par conséquent, il s'agirait du montant maximum des réductions de HCFC-142b qui pourraient être financées par le Fonds ; et
- (b) La proposition a indiqué qu'un mélange de HFC puisse être utilisé temporairement jusqu'à ce que le marché local puisse assurer un approvisionnement stable en HFO moyennant des tarifs raisonnables. Si un mélange de ces deux HFC présente un PRG inférieur à n'importe quelle combinaison de HCFC-22 et de HCFC-142b, il sera nécessaire de pouvoir mieux comprendre ce mélange proposé temporairement, la durée d'utilisation de ce mélange, et la disponibilité du HFO-1234ze prévue pour les prochaines années.

20. En réponse à ces questions, le PNUD a indiqué que la consommation de HCFC-142b en 2008 (l'année utilisée comme référence pour le point de départ) était d'environ 111 tm (soit 7,21 tonnes PAO) et non une tonne comme indiqué en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et dans l'Appendice 1-A de l'Accord. La raison expliquant cette erreur est qu'en 2008, les importations de HCFC-141b et de HCFC-142b étaient enregistrées d'après le même code des douanes et qu'une consommation plus importante avait été attribuée au HCFC-141b. Même si cela a été rectifié par la suite par le Gouvernement du Mexique, le Secrétariat de l'ozone n'a pas été averti de la correction de ces données. Le PNUD a indiqué que le Gouvernement du Mexique demanderait au Secrétariat de l'ozone de procéder à ladite rectification. Par conséquent, une fois cette correction acceptée, l'Appendice 1-A des Accords pour les phases I et II devra aussi être ajustée afin de refléter la bonne proportion de HCFC-141b et de HCFC-142b.

21. Le Secrétariat a fait remarquer que la consommation de HCFC-142b a toujours été rapportée depuis 2005, y compris pendant les années de référence. De plus, lors de la discussion portant sur l'approbation de la phase II au cours de la 72^e réunion⁵, après avoir déduit du point de départ la consommation de toutes les entreprises admissibles et non admissibles qui utilisent le HCFC-141b, il restait 71,9 tonnes PAO dans la consommation restante admissible non associées à une entreprise de mousse PU, d'aérosols ou de solvants. Bien que ce tonnage ait été déduit de la consommation restante admissible moyennant un coût nul pour le Fonds, il est possible qu'une partie de celui-ci corresponde au HCFC-142b classé à tort comme HCFC-141b dans le rapport du PNUD.

22. D'autres consultations sont en cours avec le fournisseur de HFO-1234ze pour estimer une date de mise à disposition de la substance au Mexique, ainsi qu'avec les entreprises sur le mélange de HFC-134a et de HFC-152a qui devrait être mis en place à titre provisoire même si le Secrétariat a indiqué qu'il était préférable de reconverter directement au HFO-1234ze.

23. Compte tenu de la nécessité de demander une rectification des données de consommation indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et de clarifier les informations sur les entreprises et la technologie choisie, le Secrétariat a suggéré au PNUD de poursuivre la finalisation de ce travail et de soumettre à nouveau la proposition complète afin qu'elle soit examinée à la prochaine réunion du Comité exécutif.

RECOMMANDATION

24. Le Comité exécutif pourrait envisager :

(a) De prendre note :

- (i) Du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Mexique présenté par l'ONUDI ;
- (ii) Avec satisfaction, du fait que le plan sectoriel des mousses de polyuréthane (PU) est réalisé moyennant un coût inférieur à celui initialement approuvé, générant ainsi des économies qui seront évaluées une fois le plan sectoriel achevé ;
- (iii) Du fait que le PNUD et le Gouvernement du Mexique pourraient soumettre à nouveau la proposition de réaffecter les économies réalisées dans le secteur de la mousse PU dans un projet d'investissement visant à éliminer l'utilisation du HCFC-142b pour le secteur de la fabrication des mousses de polystyrène extrudé (XPS) une fois que la demande de correction des données de consommation du HCFC-142b pour 2008 sera examinée par le Secrétariat de l'ozone en faisant remarquer que le financement de la reconversion à hauteur de 1 271 000 \$ US

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/33 paragraphes 58 et 59.

sera couvert par les économies réalisées au niveau du plan sectoriel de la mousse PU ; et

- (b) De demander au Gouvernement du Mexique, à l'ONUDI et au PNUD d'inclure dans le prochain rapport périodique de la phase I du PGEH qui sera présenté à la dernière réunion du Comité exécutif en 2017, la liste complète des entreprises de mousse en aval bénéficiant de l'aide du Fonds multilatéral au titre de la phase I, y compris le volume total de la consommation de HCFC-141b éliminée, par sous-secteur, en indiquant les équipements de base et les technologies adoptées.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Mexique

| (I) TITRE DU PROJET | AGENCE | RÉUNION APPROUVÉE | MESURE DE CONTRÔLE |
|--|---|-------------------|--------------------|
| Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II) | Allemagne, Italie, Espagne, PNUE, ONUDI (agence principale) | 73° | 67,5% d'ici 2022 |

| (II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I) | Année : 2015 | 652,58 (tonnes PAO) |
|---|--------------|---------------------|
|---|--------------|---------------------|

| (III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO) | | | | | | | Année : 2015 | | |
|--|---------|--------|-------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques | Aérosol | Mousse | Lutte contre l'incendie | Réfrigération | | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
| | | | | Fabrication | Entretien | | | | |
| HCFC-123 | | | | | 1,0 | | | | 1,0 |
| HCFC-124 | | | | | 0,6 | | | | 0,6 |
| HCFC-141b | 58,0 | 157,3 | | 179,7 | | | | | 395,0 |
| HCFC-142b | | 10,3 | | | | | | | 10,3 |
| HCFC-22 | 13,2 | | | 6,6 | 225,9 | | | | 245,7 |

| (IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO) | | | |
|---|---------|--|---------|
| Référence 2009 – 2010 : | 1 148,8 | Point de départ des réductions globales durables : | 1 214,8 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) | | | |
| Déjà approuvée : | 950,9 | Restante : | 263,9 |

| (V) PLAN D'ACTIVITÉS | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Après 2020 | Total |
|----------------------|----------------------------------|-----------|------|-----------|------|-----------|------------|-----------|
| ONUDI | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 107,0 | 0,0 | 154,5 | 0,0 | 77,6 | 2,17 | 341,17 |
| | Financement (\$ US) | 2 378 075 | 0 | 3 434 399 | 0 | 1 725 215 | 482 000 | 8 019 689 |
| Allemagne | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 15,6 | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 15,6 |
| | Financement (\$ US) | 365 750 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 365 750 |
| Italie | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,0 | 0 | 0,0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0,0 |
| | Financement (\$ US) | 0,0 | 0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Espagne | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,0 | 0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | Financement (\$ US) | 0,0 | 0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| PNUE | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 1,9 | 0 | 0 | 0 | 1,9 | 0,0 | 3,9 |
| | Financement (\$ US) | 45 200 | 0 | 0,0 | 0,0 | 45 200 | 0,0 | 90 400 |

| (VI) DONNÉES DU PROJET | | 2014 | 2015 | 2016 | 2018 | 2020 | 2022 | Total | |
|--|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal | | 1 148,80 | 1 033,92 | 1 033,92 | 1 033,92 | 746,72 | 746,72 | s.o. | |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO) | | 1 148,80 | 1 033,92 | 1 033,92 | 746,72 | 574,40 | 373,36 | s.o. | |
| Coûts de projet demandés en principe (\$ US) | ONUDI | Coûts du projet | 2 404 412 | 0 | 1 165 509 | 2 139 719 | 1 612 350 | 450 600 | 7 772 590 |
| | | Coûts d'appui | 168 309 | 0 | 81 586 | 149 780 | 112 865 | 31 542 | 544 082 |
| | Allemagne | Coûts du projet | 325 000 | 0 | 325 000 | 0 | 0 | 0 | 650 000 |
| | | Coûts d'appui | 40 750 | 0 | 40 750 | 0 | 0 | 0 | 81 500 |
| | Italie | Coûts du projet | 458 191 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 458 191 |
| | | Coûts d'appui | 59 565 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 59 565 |
| | Espagne | Coûts du projet | 0 | | 1 056 991 | 1 070 000 | 0 | 0 | 2 126 991 |
| | | Coûts d'appui | 0 | | 121 238 | 122 731 | 0 | 0 | 243 969 |
| | PNUE | Coûts du projet | 0 | 0 | 40 000 | 0 | 40 000 | 0 | 80 000 |
| | | Coûts d'appui | 0 | 0 | 5 200 | 0 | 5 200 | 0 | 10 400 |
| Total des coûts de projet demandés en principe (\$ US) | | 3 187 603 | 0 | 2 587 500 | 3 209 719 | 1 652 350 | 450 600 | 11 087 772 | |
| Total des coûts d'appui demandés en principe (\$ US) | | 268 624 | 0 | 248 774 | 272 511 | 118 065 | 31 542 | 939 516 | |
| Total des fonds demandés en principe (\$ US) | | 3 456 227 | 0 | 2 836 274 | 3 482 230 | 1 770 415 | 482 142 | 12 027 288 | |

| (VII) Demande de financement pour la deuxième tranche (2016) | | |
|--|------------------------|-----------------------|
| Agence | Fonds demandés (\$ US) | Coûts d'appui (\$ US) |
| ONUDI | 1 165 509 | 81 586 |
| Allemagne | 325 000 | 40 750 |
| PNUE | 40 000 | 5 200 |
| Espagne | 1 056 991 | 121 238 |

| Recommandation du Secrétariat : | À examiner individuellement |
|---------------------------------|-----------------------------|
|---------------------------------|-----------------------------|

DESCRIPTION DU PROJET

25. Au nom du Gouvernement du Mexique, l'ONUDI, en qualité d'agence principale d'exécution, a soumis à la 77^e réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)⁶, pour un montant total de 2 836 274 \$ US, soit 1 165 509 \$ US, plus 81 586 \$ US de coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI, 40 000 \$ US, plus 5 200 \$ US de coûts d'appui d'agence pour le PNUE, 325 000 \$ US, plus 40 750 \$ US de coûts d'appui d'agence pour le Gouvernement de l'Allemagne, 1 056 991 \$ US, plus 121 238 \$ US de coûts d'appui d'agence pour le Gouvernement de l'Espagne.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

26. Les réglementations ont été mises à jour pour intégrer dans le système de quotas et d'octroi de permis tous les mélanges contenant des HCFC.

Activités dans le secteur de la fabrication des aérosols

27. Sur les huit entreprises incluses dans la phase II, cinq ont terminé la reconversion (Aerosoles Internacionales, Alben, Dimmex, Quimica Jerez et Tecnosol) et éliminé 204,61 tm de HCFC-22 et 83,75 tm de HCFC-141b. La reconversion d'Envatec et de Quimica Marcat est en cours et celle de Quimobasicos doit être traitée au cours de la/des tranche(s) suivante(s). L'état d'avancement de la reconversion est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1. État d'avancement de la reconversion des entreprises de fabrication d'aérosols

| Entreprise | Substance | Consommation de HCFC (tm) | | Solution de remplacement (à adopter) adoptée | État d'avancement de la reconversion / observations | Prochaines étapes |
|---------------------------|----------------------|---------------------------|-----------|--|---|---|
| | | HCFC-22 | HCFC-141b | | | |
| Aerosoles Internacionales | HCFC-22 HCFC-141b | 35,80 | 12,75 | Perchloroéthylène / HFC-134a / HFC-152a | Conversion terminée | Surcoûts d'exploitation payés |
| Alben | HCFC-22 | 10,27 | 0,00 | HFC-152a | Conversion terminée | Paiement final des surcoûts d'exploitation |
| Dimmex | HCFC-22 | 60,34 | 0,00 | HFC-152a | Conversion terminée | Surcoûts d'exploitation payés |
| Envatec | HCFC-22 HCFC-141b | 70,10 | 14,00 | Perchloroéthylène / HFC-134a / HFC-152a | Conversion en cours. L'entreprise n'achète pas de HCFC depuis le début de l'année 2016 | Vérification de la reconversion à l'achèvement |
| Quimica Jerez | HCFC-22 HCFC-141b | 29,90 | 22,00 | Perchloroéthylène / HFC-134a / HFC-152a | Conversion terminée. L'entreprise n'achète pas de HCFC depuis le début de l'année 2016 | Autoriser le paiement des surcoûts d'exploitation |
| Quimica Marcat | HCFC-22 HCFC-141b | 90,80 | 79,35 | Perchloroéthylène / HFC-134a / HFC-152a Hydrocarbures | La reconversion doit s'achever fin de 2016 même si l'entreprise n'achète pas de HCFC depuis le troisième trimestre 2016 | Finaliser la reconversion |

⁶ Conformément à la lettre du 29 septembre 2016 adressée à l'ONUDI par le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles du Mexique.

| Entreprise | Substance | Consommation de HCFC (tm) | | Solution de remplacement (à adopter) adoptée | État d'avancement de la reconversion / observations | Prochaines étapes |
|------------|----------------------|---------------------------|-----------|---|---|--|
| | | HCFC-22 | HCFC-141b | | | |
| Tecnosol | HCFC-22 HCFC-141b | 68,30 | 49,00 | HFC-134a/ HFC-152a HFC-365mfc/ HFC-227ea | Conversion terminée. Une formulation d'aérosol basée sur le HFC-365mfc / HFC 227ea est mise en place en raison des problèmes de corrosion constatés par les utilisateurs finaux | Paiement final des surcoûts d'exploitation |

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

28. Les activités suivantes ont été menées : 32 machines de rinçage et 200 kits de rinçage ont été achetés (en plus de ceux achetés au cours de la phase I) ; un voyage d'étude a été organisé en Italie pour mettre en valeur les meilleures pratiques en matière de récupération et soutenir la mise en place de l'opération de récupération au Mexique ; un projet de spécifications techniques pour les équipements de récupération a été préparé ; un projet de démonstration sur la sécurité de l'installation, de l'utilisation et de l'entretien des équipements à base d'hydrocarbures (HC) a commencé avec l'élaboration du matériel de formation, spécifications techniques et appel d'offres pour les outils de formation et les climatiseurs, projet de programme de certification et examen des normes techniques et des réglementations relatives aux HC.

Niveau de décaissement des fonds

29. En octobre 2016, sur les 3 187 603 \$ US approuvés à ce jour, 1 358 933 \$ US (42,6 %) avaient été décaissés. Le solde de 1 828 670 \$ US sera décaissé en 2016 et 2017 (Tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Mexique (\$ US)

| Agence d'exécution/bilatérale | Première tranche | |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| | Approuvé | Décaissé |
| ONUDI | 2 404 412 | 1 253 658 |
| Gouvernement de l'Allemagne | 325 000 | 77 217 |
| Gouvernement de l'Italie | 458 191 | 28 058 |
| TOTAL | 3 187 603 | 1 358 933 |
| Taux de décaissement (en %) | | 42,6 |

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH et modifications apportées à l'accord

30. Quimobasicos propose de commencer la reconversion de sa ligne de fabrication d'aérosols au cours de la deuxième tranche (2016) au lieu de la troisième tranche (2018). Afin d'éviter les modifications des tranches de financement au titre de la phase I, le Gouvernement demande de reporter à 2018 certaines activités proposées dans le secteur de la réfrigération. Dans la mesure où les deux activités sont mises en œuvre par l'ONUDI, cette réaffectation n'a aucune incidence sur la valeur des tranches. La modification proposée permettra d'accélérer l'élimination de 1,03 tonne PAO de HCFC-22 et de 22,72 tonnes PAO de HCFC-141 b, évitant ainsi leur rejet dans l'atmosphère étant donné le caractère émissif du secteur des aérosols. L'ONUDI a confirmé que Quimobasicos disposait de la technologie choisie (HFO-1233zd) pour mettre en œuvre le projet.

31. Le Gouvernement du Mexique demande également d'inclure le Gouvernement de l'Espagne comme agence coopérative bilatérale pour les deuxième (2016) et troisième (2018) tranches de la phase II pour les composants de projet suivants : reconversion de Quimobasicos dans le secteur de la fabrication des aérosols (700 000 \$ US), élimination du HCFC-22 dans le secteur de l'entretien (1 350 000 \$ US), du HCFC-22 et du HCFC-141b en tant qu'agent de rinçage dans le secteur de l'entretien des systèmes de

réfrigération (76 991 \$ US). Le montant total des fonds approuvés pour la phase II ne devrait pas être modifié car ceux actuellement approuvés en principe pour le compte de l'ONUDI devraient être réaffectés au Gouvernement de l'Espagne afin de mettre en œuvre ces activités. Les propositions de changements de la répartition des fonds pour les deuxième et troisième tranches sont présentées dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3. Propositions de changements de la répartition des fonds pour les deuxième (2016) et troisième (2018) tranches

| Activité | Agence | Deuxième tranche (2016) | | Troisième tranche (2018) | |
|--|-----------|-------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | | Initiale | Mise à jour | Initiale | Mise à jour |
| Élimination dans le secteur des aérosols | ONUDI | 919 247 | 851 229 | 631 982 | 0 |
| | Espagne | 0 | 700 000 | 0 | 0 |
| Rinçage | ONUDI | 76 991 | 0 | 635 990 | 635 990 |
| | Espagne | 0 | 76 991 | 00 | 0 |
| Secteur de l'entretien | ONUDI | 953 762 | 41 780 | 1 619 247 | 1 181 229 |
| | Espagne | 0 | 280 000 | 0 | 1 070 000 |
| Démonstration et formation aux HC | Allemagne | 325 000 | 325 000 | 0 | 0 |
| Formation des douanes | PNUE | 40 000 | 40 000 | 0 | 0 |
| Sensibilisation du public | ONUDI | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 |
| Surveillance du secteur de production | ONUDI | 0 | 0 | 50 000 | 50 000 |
| Quotas et octroi de permis | ONUDI | 12 500 | 12 500 | 12 500 | 12 500 |
| Coordination | ONUDI | 230 000 | 230 000 | 230 000 | 230 000 |
| Total | | 2 587 500 | 2 587 500 | 3 209 719 | 3 209 719 |
| Financement total par agence | | | | | |
| ONUDI | | 2 222 500 | 1 165 509 | 3 209 719 | 2 139 719 |
| Espagne | | - | 1 056 991 | - | 1 070 000 |
| Allemagne | | 325 000 | 325 000 | - | - |
| PNUE | | 40 000 | 40 000 | - | - |
| Total | | 2 587 500 | 2 587 500 | 3 209 719 | 3 209 719 |

32. Les activités suivantes seront menées dans le cadre de la deuxième tranche :

- (a) Poursuite des activités d'élimination dans le secteur de la fabrication des aérosols, notamment reconversion de Quimobasicos (ONUDI/Espagne) (1 551 229 \$ US) ;
- (b) Poursuite de l'élimination du HCFC-141b utilisé comme agent de rinçage dans les activités d'entretien des systèmes de réfrigération, notamment extension de la formation à quatre nouveaux centres ; achat de 10 à 20 kits de rinçage pour les centres ; formation de 16 formateurs et de 480 techniciens (ONUDI/Espagne) (76 991 \$ US) ;
- (c) Achat d'équipements pour deux centres de récupération (y compris systèmes de remplissage de cylindres réfrigérants, chromatographes en phase gazeuse et bacs de récupération) et formation pour le programme de récupération (Italie) (en faisant appel au financement approuvé pour la première tranche) ;
- (d) Poursuite du projet de démonstration des HC avec la livraison de 1 000 climatiseurs à base de HC-290 et 10 climatiseurs de formation et de démonstration ; démonstration des principes de sécurité pour l'installation, l'utilisation et la maintenance de 20 systèmes de climatisation à éléments séparés à base de HC-290 ; deux ateliers de formation de formateurs portant sur l'utilisation en toute sécurité des HC ; achèvement et publication des lignes directrices relatives aux HC ; élaboration de réglementations et de normes relatives aux HC, y compris de normes d'étiquetage pour les équipements ; et distribution du matériel de sensibilisation (Allemagne) (325 000 \$ US) ;

- (e) Deux cours de formation des formateurs aux bonnes pratiques ; acquisition d'équipements et d'outils permettant une bonne récupération et une bonne réutilisation des frigorigènes par les établissements de formation ; voyage d'étude dans un centre de formation international ; et élaboration du manuel d'entretien des climatiseurs (ONUDI/Espagne) (321 780 \$ US) ;
- (f) Formation de 24 agents des douanes portant sur l'identification du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés et les HFC (PNUE) (40 000 \$ US) ; et
- (g) Réunions de coordination annuelles avec les parties intéressées (dans le cadre de la coordination de projet) ; mises à jour régulières dans le Système d'information et de surveillance des SAO (SISSAO) et activités de sensibilisation du public (ONUDI) (272 500 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Conversion des entreprises non admissibles

33. Le Secrétariat a prié l'ONUDI d'informer sur l'état d'avancement de la reconversion de Whirlpool, une entreprise de fabrication d'appareils à usage domestique, et d'autres entreprises non admissibles consommant 272,10 tonnes PAO de HCFC-141b/HCFC-22 au cours de la phase II. L'ONUDI a précisé que Whirlpool avait reconverti certaines lignes de production et réduit la consommation de HCFC-141b de 66 tonnes PAO, avec une élimination totale prévue pour fin 2020. Metecno utilise encore 22 tonnes PAO de HCFC-141b et devrait être reconverti d'ici 2020. D'autres entreprises non admissibles se sont déjà reconverties aux technologies de remplacement⁷.

Secteur de fabrication des aérosols

34. Sur demande, l'ONUDI a fourni des informations sur les problèmes qu'avaient rencontrés les entreprises spécialisées dans les aérosols pour adopter les technologies sélectionnées. Parmi les difficultés rencontrées figurent la mauvaise performance des solvants, la corrosion ou l'inflammabilité de certaines solutions de remplacement. En raison de la mauvaise performance du perchloroéthylène en tant que solvant, d'autres technologies sont en cours d'analyse, notamment les HFO. Dans le cas de la production d'aérosols à fils serpentins (utilisés pour les fêtes entre enfants) chez Envatec et Quimica Jerez, le HFC-134 utilisé présente un coût plus élevé que le HFC-152a en raison du risque d'inflammabilité et des problèmes de sécurité qu'il pose. Ces deux solutions de remplacement font partie du projet approuvé au départ ; et au moment de l'approbation, l'ONUDI avait déjà anticipé que le HFC-134 serait mis en place uniquement pour les applications où aucune autre solution non inflammable et financièrement faisable n'existerait.

35. Dans le cas de Tecnosol, son principal client demande une solution qui permette un nettoyage plus sec et une évaporation plus rapide que le mélange de perchloroéthylène/HFC-134a mis en place. La seule solution valable est un mélange de HFC-365mfc à 93 % et de HFC-227ea à 7 %, une solution de remplacement plus coûteuse qui n'a pas été envisagée dans le cadre du projet approuvé. Si ce mélange a un PRG global plus faible que la combinaison de HCFC-22 et de HCFC-141b consommée par Tecnosol, son PRG est plus important que celui du mélange de perchloroéthylène/HFC-134 proposé au départ.

⁷ Le volume de HCFC éliminés n'est pas disponible.

36. Dans tous ces cas, l'ONUDI a indiqué que les solutions proposées étaient provisoires. Des essais en laboratoire sont prévus pour 2017 afin de formuler une solution de remplacement adaptée avec un PRG moins élevé. Il est également prévu que le coût du HFO-1233zd diminue en 2017, ce qui rendrait cette solution plus abordable pour les entreprises. Les résultats des essais en laboratoire effectués et la disponibilité du HFO-1233zd comme solution de remplacement pour ces entreprises seront présentés dans le prochain rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche.

37. L'ONUDI a également signalé que l'élimination durable du HCFC-141b et du HCFC-22 serait possible en procédant à la reconversion complète du secteur des aérosols et par le fait qu'aucune des entreprises ne recevra de quotas de HCFC d'ici le moment où le projet sera terminé.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

38. Concernant une demande sur la disponibilité actuelle sur le marché des solutions de remplacement des HCFC, l'ONUDI a expliqué que le programme de renforcement des capacités, les mesures incitatives visant à remplacer les vieux équipements et la disponibilité de données cohérentes concernant la performance énergétique des climatiseurs à base de HC devraient permettre de contribuer, au cours des trois prochaines années, à accroître la pénétration sur le marché des petits climatiseurs à éléments séparés à base de HC. Actuellement, plus de 150 000 climatiseurs ont déjà été remplacés au Mexique dans le cadre du programme de rachat des systèmes de refroidissement financé par la Banque mondiale. D'autres informations sur les solutions de remplacement seront également disponibles dans le rapport final de l'étude des solutions de remplacement des SAO qui doit être menée au début de l'année 2017.

Inclusion du Gouvernement de l'Espagne et modification apportée à l'Accord

39. Le Secrétariat a examiné la demande du Gouvernement du Mexique visant à inclure le Gouvernement de l'Espagne en tant qu'agence bilatérale coopérative pour la phase II du PGEH. Par conséquent, les paragraphes concernés et l'Appendice 2-A de l'Accord conclu entre le Gouvernement du Mexique et le Comité exécutif ont été mis à jour d'après les informations présentées à l'annexe I. L'accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 77^e réunion. Le transfert de ces activités depuis l'ONUDI au Gouvernement de l'Espagne augmentent les coûts d'appui d'agence de la phase II du PGEH de 95 080 \$ US.

Conclusion

40. Le Secrétariat a pris note du fait que la première tranche du PGEH avait été suffisamment mise en œuvre, en particulier avec l'achèvement de la reconversion de cinq entreprises spécialisées dans les aérosols qui ont éliminé 20,46 tonnes PAO de HCFC-22 et de HCFC-141b. Alors que le projet avait été initialement approuvé avec un mélange de HFC dans le cadre des solutions de remplacement proposées aux petites entreprises, les entreprises et l'ONUDI étudient la possibilité d'introduire les HFO à l'avenir. Le système d'octroi de permis et de quotas sur les importations est opérationnel et permettra au pays de se conformer à l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Le rapport de vérification confirme que le pays est en conformité avec le Protocole de Montréal et son Accord avec le Comité exécutif. L'Accord entre le Gouvernement du Mexique et le Comité exécutif a été mis à jour afin de refléter le transfert de 2 126 991 \$ US de l'ONUDI au Gouvernement de l'Espagne. La demande de financement est soumise à des fins d'examen individuel en raison du changement demandé dans l'Accord.

RECOMMANDATION

41. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note :
 - (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Mexique ;
 - (ii) De l'inclusion du Gouvernement de l'Espagne comme agence bilatérale coopérative pour les deuxième (2016) et troisième (2018) tranches dans le cadre des activités menées dans le secteur des aérosols et de l'entretien des systèmes de réfrigération ;
 - (iii) Du fait que le Secrétariat du Fonds a mis à jour les paragraphes 9 et 2 et l'Appendice 2-A de l'Accord entre le Gouvernement du Mexique et le Comité exécutif sur la base du transfert des fonds de l'ONUDI au Gouvernement de l'Espagne (1 056 991 \$ US pour la deuxième tranche et 1 070 000 \$ US pour la troisième tranche) aux fins de la mise en œuvre des activités mentionnées à l'alinéa (a)(ii) ci-dessus, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace l'accord conclu à la 73^e réunion, tel que l'indique l'annexe I du présent document ; et
- (b) D'approuver la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Mexique, et le plan annuel de mise en œuvre correspondant pour 2017-2018, pour un montant de 2 836 274 \$ US, soit 1 165 509 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 81 586 \$ US pour l'ONUDI, 40 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 200 \$ US pour le PNUE et 325 000 \$ US plus les coûts d'appui d'agence de 40 750 \$ US pour le Gouvernement de l'Allemagne, 1 056 991 \$ US plus les coûts d'appui d'agence de 121 238 \$ US pour le Gouvernement de l'Espagne.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU MEXIQUE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES EN ACCORD AVEC LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les changements importants sont indiqués en gras pour plus de clarté)

9. Le Pays s'engage à assumer l'entière responsabilité de la gestion et de la mise en œuvre du présent Accord et de toutes les activités entreprises qu'il engagera ou qui seront engagées en son nom afin de remplir les obligations prévues par le présent Accord. L'ONUDI a accepté d'être l'agence principale d'exécution (« Agence principale ») et le Gouvernement de l'Allemagne, le Gouvernement de l'Italie, le **Gouvernement de l'Espagne** et le PNUE ont accepté d'être les agences d'exécution et coopératives (« Agences coopératives ») sous la direction de l'Agence principale dans le cadre des activités du Pays prévues par le présent Accord. Le Pays s'engage à procéder à des évaluations qui pourraient être menées dans le cadre des programmes de travail de suivi et d'évaluation du Fonds multilatéral ou au titre du programme d'évaluation de l'Agence principale et / ou des Agences coopératives parties au présent Accord.

10. L'Agence principale sera tenue d'assurer la coordination de la planification, de la mise en œuvre et de la déclaration de toutes les activités prévues dans le cadre du présent Accord, y compris mais sans s'y limiter, de procéder à une vérification indépendante conformément à l'alinéa 5(b). Cette responsabilité comprend la nécessité d'assurer la coordination avec les Agences coopératives afin d'assurer la bonne synchronisation et le bon déroulement des activités mises en œuvre. Les Agences coopératives soutiendront l'Agence principale en mettant en œuvre les activités énumérées à l'Appendice 6-B sous la coordination générale de l'Agence principale. L'Agence principale et les Agences coopératives sont parvenues à un consensus sur les arrangements concernant la planification interinstitutions, l'établissement des rapports et les responsabilités prévus dans le cadre du présent Accord afin de faciliter une mise en œuvre coordonnée du Plan, y compris par la tenue régulière de réunions de coordination. Le Comité exécutif s'engage en principe à fournir à l'Agence principale et aux Agences coopératives les frais indiqués aux lignes 2.2, 2.4, 2.6, 2.8 et **2.10** de l'Appendice 2-A.

16. Le présent Accord révisé remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement du Mexique et le Comité exécutif à la 73^e réunion de ce dernier.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

| Ligne | Caractéristiques | 2014 | 2015 | 2016 | 2018 | 2020 | 2022 | Total |
|-------------|--|-----------|----------|------------------|------------------|-----------|---------|-------------------|
| 1.1 | Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO) | 1 148,80 | 1 033,92 | 1 033,92 | 1 033,92 | 746,72 | 746,72 | s.o. |
| 1.2 | Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO) | 1 148,80 | 1 033,92 | 1 033,92 | 746,72 | 574,40 | 373,36 | s.o. |
| 2.1 | Financement convenu pour l'ONUDI, agence principale (\$ US)* | 2 404 412 | - | 1 165 509 | 2 139 719 | 1 612 350 | 450 600 | 9 899 581 |
| 2.2 | Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US) | 168 309 | - | 81 586 | 149 780 | 112 865 | 31 542 | 692 971 |
| 2.3 | Financement convenu pour l'Allemagne, agence coopératives (\$ US) | 325 000 | - | 325 000 | - | - | - | 650 000 |
| 2.4 | Coûts d'appui pour l'agence coopérative (\$ US) | 40 750 | - | 40 750 | - | - | - | 81 500 |
| 2.5 | Financement convenu pour l'Italie, agence coopérative (\$ US) | 458 191 | - | - | - | - | - | 458 191 |
| 2.6 | Coûts d'appui pour l'agence coopératives (\$ US) | 59 565 | - | - | - | - | - | 59 565 |
| 2.7 | Financement convenu pour le PNUE, agence coopérative (\$ US) | - | - | 40 000 | - | 40 000 | - | 80 000 |
| 2.8 | Coûts d'appui pour l'agence coopérative (\$ US) | - | - | 5 200 | - | 5 200 | - | 10 400 |
| 2,9 | Financement convenu pour l'agence coopérative (Espagne) (\$ US) | | | 1 056 991 | 1 070 000 | | | 2 126 991 |
| 2.10 | Coûts d'appui pour l'agence coopérative (\$ US) | | | 121 238 | 122 731 | | | 243 969 |
| 3.1 | Total du financement convenu (\$ US) | 3 187 603 | - | 2 587 500 | 3 209 719 | 1 652 350 | 450 600 | 11 087 772 |
| 3.2 | Total des coûts d'appui (\$ US) | 268 624 | - | 248 774 | 272 511 | 118 065 | 31 542 | 939 516 |
| 3.3 | Total des coûts convenus (\$ US) | 3 456 227 | - | 2 836 274 | 3 482 230 | 1 770 415 | 482 142 | 12 027 288 |
| 4.1.1 | Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO) | | | | | | | 105,5 |
| 4.1.2 | Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO) | | | | | | | 24,8 |
| 4.1.3 | Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO) | | | | | | | 262,5 |
| 4.2.1 | Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO) | | | | | | | 428,1 |
| 4.2.2 | Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO) | | | | | | | 392,5 |
| 4.2.3 | Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO) | | | | | | | - |
| 4.3.1 | Élimination totale de HCFC-142b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO) | | | | | | | - |
| 4.3.2 | Élimination de HCFC-142b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO) | | | | | | | - |
| 4.3.3 | Consommation restante admissible de HCFC-142b (tonnes PAO) | | | | | | | 1,0 |
| 4.4.1 | Élimination totale de HCFC-123 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO) | | | | | | | - |
| 4.4.2 | Élimination de HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO) | | | | | | | - |
| 4.4.3 | Consommation restante admissible de HCFC-123 (tonnes PAO) | | | | | | | 0,3 |
| 4.5.1 | Élimination totale de HCFC-124 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO) | | | | | | | - |
| 4.5.2 | Élimination de HCFC-124 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO) | | | | | | | - |
| 4.5.3 | Consommation restante admissible de HCFC-124 (tonnes PAO) | | | | | | | 0,1 |